



Attention aux arnaques ou escroqueries aux investissements par certains sites internet de trading

Conseils pratiques publié le 10/01/2025, vu 219 fois, Auteur : [Anthony BEM](#)

Que doit-on faire pour éviter d'être victime d'une arnaque ou d'une escroquerie aux investissements sur un site internet de trading ?

De nombreux sites internet proposent de réaliser des investissements lucratifs via des placements dans des actions ou des crypto actifs.

Cependant, il convient de rappeler que chaque année, des dizaines de milliers de personnes sont aussi victimes en France d'escroquerie aux investissements, pour un montant total de plusieurs centaines de millions d'euros.

Or, en matière d'investissements financiers et de trading, il existe plusieurs principes essentiels que tout investisseur prudent se doit de respecter.

Celui représenté par l'acronyme anglais DYOR : « Do Your Own Research » (en français : « faites vos propres recherches ») exprime la règle de prudence que doit suivre tout investisseur.

En effet, de nombreuses personnes pensent investir effectivement dans des investissements ou des placements financiers ou dans des achats de crypto actifs mais se rendent compte malheureusement trop tardivement que leur investissement s'est en réalité volatilisé dans une arnaque ou une escroquerie.

Pour cause, avec le développement d'internet, il est devenu très facile pour un créateur de site internet de constituer une plateforme de trading en ligne et ainsi de se cacher derrière l'anonymat et d'échapper aux lois locales, aux contrôles et aux sanctions.

Les frontières géographiques constituent autant d'obstacles à l'application des lois locales, aux investigations judiciaires nationales et au respect des éventuelles décisions de justice rendues.

Toutefois, il existe en France, une autorité administrative indépendante chargée de réguler les marchés boursiers et de protéger les investisseurs : l'autorité des marchés financiers (l'A.M.F)

L'A.M.F dresse ainsi sur son site internet une liste noire des sites internet où les placements financiers sont risqués et déconseillés pour les investisseurs.

Pour les investissements en crypto actifs sécurisés, l'AMF publie la liste des prestataires de services sur actifs numériques (PSAN) qui sont enregistrés et agréés.

De la même manière, avant tout investissement, il conviendrait de consulter le registre des agents financiers (REGAFI) qui répertorie les entreprises autorisées à exercer une [activité bancaire, financière, de monnaie électronique ou de services de paiement, réglementée](#) conformément au code monétaire et financier.

Les offres d'investissements lucratifs proposées par les sites internet de trading ne sont pas adaptées aux particuliers et s'adressent en réalité à un public averti, c'est-à-dire au professionnel connaissant les risques liés au marché financier.

Le copy trading fait également l'objet de nombreuses arnaques, en majeure partie par le biais de publicité sur les réseaux sociaux où des influenceurs incitent à investir sur des sites frauduleux.

En pratique, de nombreuses personnes méconnaissent réellement ce sur quoi elles ont investi et comment leur investissement est utilisé concrètement et se retrouvent victimes d'escroqueries.

Les scénarii sont toujours les mêmes : un jour le client n'arrive plus à accéder à son espace en ligne ou à obtenir le remboursement de son investissement initial ni le paiement de ses gains.

Pour reprendre l'expression employée par certaines victimes : « *C'est comme si l'argent c'était volatilisé* ».

On comprend alors mieux pourquoi tout investisseur se doit de se renseigner non seulement sur l'identité de l'entité qui est responsable du site internet de trading mais aussi sur le contenu et la réalité des investissements proposés.

Cette mesure de prudence permet d'éviter de connaître de tels déboires et d'avoir à initier une procédure pénale dont les délais et les résultats sont soumis à de forts aléas judiciaires ; selon que les auteurs de l'escroquerie se situent en France ou à l'étranger.

Je suis à votre disposition pour toute action ou information ([en cliquant ici](#))

Anthony Bem
Avocat à la Cour
27 bd Malesherbes - 75008 Paris
Tel : 01 40 26 25 01

Email : abem@cabinetbem.com

www.cabinetbem.com